

Procès verbal de la séance du conseil municipal de la ville de Tréguier en date du 25 février 2016

L'an deux mille seize, le vingt cinq février à 19 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie de TREGUIER en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Guirec ARHANT, Maire de TREGUIER.

Etaient présents :

Guirec ARHANT, Maire,

Marie-Pierre BODIN, Jean LE MERDY, Marie-France GAULTIER, Franck SIMON adjoints ;

Frédéric ADAM, Louis AUGES, Loïc DE COETLOGON, Nadine CABEC, François CHATELET, Monique DECARSIN, Marie GUYADER, Jean-Yves KERHARO, Richard LANDORMY, Anne LE DANTEC, Chantal LE GOASTER, Pierre MACE, Marie Françoise PICART, Pascal RENAULT, Madly VOISIN, conseillers.

Absents excusés

Patrick FOURNIS qui a donné procuration à Chantal LE GOASTER

Johanna PERROT qui a donné procuration à Anne LE DANTEC

Laurence KERIVEN qui a donné procuration à Marie-Pierre BODIN

Date d'envoi des convocations : 8 février 2016.

Secrétaire de séance : Madly VOISIN

Assistait également à la séance : Erwan HERVE, Secrétaire Général.

Ordre du jour :

Fusion de l'école maternelle Marie Perrot avec l'école élémentaire Anatole Le Braz à Tréguier

Monsieur le Maire demande l'autorisation au conseil municipal, qui l'accepte à l'unanimité, d'ajouter à l'ordre du jour une motion de soutien au collègue Ernest RENAN.

Questions diverses

Après avoir procédé à l'appel nominatif des conseillers et après avoir présenté l'ordre du jour, Monsieur le Maire demande si des observations sont à formuler sur le procès verbal de la séance du conseil municipal du 14 janvier 2016.

Ce procès verbal est adopté, à l'unanimité, et Monsieur le Maire invite les conseillers à le signer.

Madly VOISIN est désignée comme secrétaire de séance.

2/2016 fusion de l'école maternelle Marie Perrot avec l'école élémentaire Anatole Le Braz à Tréguier

Monsieur le Maire expose que cette question a été étudiée par les élus de Minihy-Tréguier et de Tréguier en commission EPI et répond à la volonté de la DASEN de fermer un poste à la rentrée prochaine.

Marie France GAULTIER expose le communiqué de presse de l'inspectrice académique des côtes d'Armor qui dénombrait, à la rentrée 2015, 500 élèves de moins dans le département, soit deux fois plus qu'attendu. Le département a toutefois gagné 2 postes supplémentaires.

À la rentrée prochaine de septembre 2016, une nouvelle baisse d'environ 600 élèves est prévue.

En 2 ans le premier degré public, dans les Côtes d'Armor, aura donc gagné 4 postes et perdu près de 1000 élèves.

À Tréguier, les écoles publiques n'échappent pas à cette baisse des effectifs, d'où la suppression d'une classe à l'école maternelle Marie Perrot en septembre 2015 et la proposition de fermeture d'une classe à l'école élémentaire Anatole Le Braz en septembre 2016.

Le 18 janvier dernier, les élus de Tréguier et de Minihy-Tréguier ont rencontré Madame Stievenart, l'Inspectrice départementale de l'Éducation Nationale afin de rechercher une autre solution.

Lors de cette rencontre, l'inspectrice a proposé la fusion de l'école maternelle Marie Perrot avec l'école élémentaire Anatole Le Braz à Tréguier.

Cette fusion permettrait d'éviter le retrait d'un poste et se traduirait par la création d'une seule entité administrative, une école primaire de 9 classes, de la petite section de maternelle au CM2. Il n'y aurait plus qu'une seule direction, avec une décharge d'une journée et demie par semaine au lieu d'une seule aujourd'hui, pour le directeur.

Malgré la perte de la fonction de direction à l'école maternelle, cette fusion permet, d'une part, de conserver le même nombre de postes d'enseignants et de classes, c'est-à-dire 9 classes, en comptant la classe d'Ulis.

D'autre part, elle offre plus de souplesse dans l'organisation des classes et la gestion des effectifs et surtout une meilleure continuation pédagogique puisqu'il n'y a plus de rupture dans les cycles.

Il est nécessaire de délibérer afin de fusionner les deux écoles et par conséquent de créer une école primaire sur deux sites. Cette nouvelle entité administrative prendrait le nom d'école primaire Anatole Le Braz, le site de l'école maternelle garderait bien entendu le nom de Marie Perrot.

Le conseil municipal de Minihiy –Tréguier se réunit également ce soir afin de délibérer, avec les mêmes modalités, sur cette fusion.

Louis AUGES demande des précisions sur les effectifs, en effet il est dit que les classes de maternelles sont chargées et dans le même temps que les entrées en élémentaire sont insuffisantes pour compenser les départs au collège.

Marie France GAULTIER lui répond que les classes chargées sont celles de petite et moyenne section, en revanche les effectifs de CM2 sont faibles.

Monique DECARSIN demande si le constat est le même à l'école privée.

Marie France GAULTIER lui répond qu'effectivement l'érosion des effectifs touche également l'école privée.

François CHATELET affirme qu'il votera cette fusion sans enthousiasme. Il rappelle que le candidat François HOLLANDE avait promis de comptabiliser les moins de trois ans dans les effectifs, promesse non tenue.

Monsieur le Maire explique que le paysage éducatif dans nos territoires est à la veille de grands changements.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Donne un avis favorable,

- à la fusion de l'école maternelle Marie Perrot avec l'école élémentaire Anatole Le Braz, à la rentrée scolaire de septembre 2016.

- à la création d'une école primaire, de la petite section de maternelle au cours moyen 2ème année, avec une direction unique sur les deux sites existant actuellement.

- à la proposition de la Direction académique des services de l'Education nationale de conserver, pour la rentrée scolaire 2016-2017, le même nombre de postes.

3/2016 Motion de soutien pour le maintien de l'enseignement bilangue au collège Ernest RENAN de Minihiy-Tréguier

Marie France GAULTIER expose que La réforme du collège conduira à la suppression de l'option bilangue et du latin au collège Ernest RENAN. L'allemand ne sera plus enseigné à partir de la sixième réduisant ainsi l'attractivité de notre territoire. Les parents d'élèves de l'établissement se mobilisent pour défendre le maintien de l'option. Ils sollicitent l'aide des élus pour :

- leur présence et soutien à la manifestation du vendredi 4 mars 2016 entre 16h00 et 17h00 devant le collège.
- adopter la motion de soutien du Conseil Municipal au maintien des options en collège rural pour garantir une égalité d'accès à l'enseignement.

Marie France GAULTIER expose que le ministère est revenu sur ces suppressions à Paris intramuros et dans de nombreuses villes comme à Lannion. En revanche, dans les collèges ruraux, la suppression est maintenue, ce qui renforce l'inégalité de traitement des territoires.

Supprimer la classe bilangue reviendrait à faire redoubler dans ces matières les collégiens qui en 5^{ème} reprendraient les enseignements au début.

Cela rappelle, selon elle la suppression de la formation Greta qui avait été supprimée de Tréguier pour passer à Lannion.

Supprimer cette option alors qu'elle est très recherchée par les élèves apparaît comme un non-sens.

François CHATELET rappelle que la suppression de ces classes avait été présentée par le gouvernement comme une volonté de mettre fin à des classes élitistes. Or, en les conservant dans des territoires déjà favorisés, on ne fait que renforcer ces niches sociales et éducatives.

Jean-Yves KERHARO le rejoint en affirmant que l'égalité et notamment l'égalité des territoires est un élément de notre devise républicaine.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte la motion suivante qui sera transmise au ministère de l'éducation nationale, à la sous-préfecture et à l'inspection d'académie :

Madame la Ministre,

Nous, élus de la Ville de Tréguier, nous sollicitons votre soutien pour le maintien de l'enseignement bilangue.

Oui, nous soutenons l'équipe pédagogique qui a toujours su répartir les élèves bilangues dans toutes les classes afin de garantir une mixité sans promouvoir l'élitisme, dans un souci de garantir la réussite pour tous.

Oui, nous soutenons l'égalité des chances dans les territoires ruraux en privilégiant une éducation de qualité pour tous. L'enseignement public doit offrir un choix linguistique réel et un apprentissage sérieux de manière à rester attractif pour tous. Demain, les options ne seront accessibles qu'à Lannion.

Oui, nous combattons avec vous le contournement de la carte scolaire en proposant partout l'accès aux options aussi dans les établissements publics.

C'est pourquoi, Madame la Ministre, nous vous sensibilisons à l'impérieuse nécessité du maintien de l'option bilangue dans le milieu rural en général.

Respectueusement,

Questions diverses

Louis AUGES intervient au sujet de l'ouverture au stationnement d'une partie du parvis de la cathédrale. Il demande qui a eu cette idée et pourquoi la minorité n'a pas été consultée sur cette question. Il rappelle la citation d'Albert CAMUS pour qui « la démocratie, ce n'est pas la loi de la majorité, mais la protection de la minorité ». Il estime que cette décision a été prise sans respect de la démocratie.

Il affirme que ce ne sont pas ces dix arrêts minute qui vont sauver les commerces et demande qu'un observatoire soit créé pour en mesurer l'impact.

Il demande si cette solution va durer et notamment cet été, n'ayant pas connaissance du calendrier de réalisation du parking Gambetta.

Il rappelle que la saison estivale a été bonne pour les commerces, que les animations de fin d'année ont été un succès, et cela sans ces places supplémentaires. Le problème vient, selon lui, d'un manque de respect de la zone bleue.

Il ajoute que l'aménagement réalisé est inesthétique.

Loïc DE COETLOGON lui répond que les commerçants ont constaté une baisse de 20 % de leur chiffre d'affaire depuis les travaux d'aménagement de la place.

Franck SIMON le rejoint et demande si on doit laisser mourir les commerces sans rien faire. Il précise que les commissions ont travaillé sur ce sujet.

Monique DECARSIN affirme que la commission développement économique n'a été réunie qu'une seule fois depuis le début du mandat.

Franck SIMON déclare que l'augmentation du nombre des places de stationnement est une demande très forte de la part des commerçants. Il faut être à l'écoute du commerce local et même si les réalisations ne sont pas parfaites, il faut agir.

Monique DECARSIN demande si l'ABF s'est prononcé et regrette d'avoir appris cette décision par la presse.

Franck SIMON lui répond qu'il est d'accord sur ce projet.

Richard LANDORMY constate que sur ce sujet chaque action fait des mécontents, il regrette l'aspect inesthétique et peu fonctionnel de la réalisation.

François CHATELET rappelle le contexte national d'appauvrissement de l'offre commerciale en centre ville et les outils offerts aux élus notamment au travers du PLU. Il expose que lors de la commission du 10 novembre 2015, l'adjoint aux finances avait semblé différer la réalisation du parking Gambetta pour des questions liées à la pollution des sols.

Il regrette que les jardinières installées coupent le cheminement handicapé du parvis et demande un plus grand respect de la zone bleue.

Monsieur le Maire répond qu'il rejette les attaques sur le manque de démocratie des décisions et rappelle que les minorités sont largement associées à tous les groupes de travail notamment celui du PLU où le débat est très ouvert et commissions. Il assume l'aspect inesthétique de cet aménagement qui n'est que temporaire. Le parking Gambetta, aujourd'hui propriété de la Ville, sera disponible pour l'été sous forme de terrain nu et les jardinières disparaîtront.

Il déclare chercher des solutions et agir par petites touches (stationnement en épis, sens unique montant) et travaille sur une refonte de la signalétique.

Il invite les élus à une réunion plénière, un temps d'échange à 23, où chacun apportera ses solutions.

François CHATELET estime pour sa part que la minorité et la démocratie sont respectées par la municipalité.

Richard LANDORMY se fait le porte parole des habitants de la rue Saint François qui ont écrit au Maire une seconde fois car ils rencontrent des difficultés de circulation. En effet, des véhicules mal garés empêchent le ramassage des ordures ménagères. Le ramassage n'est plus effectué même lorsqu'aucun véhicule ne gêne pas.

Monsieur le Maire déclare qu'il s'est déplacé sur place et a rencontré le Président de la CCHT, responsable du ramassage des ordures ménagères. Il envisage un aménagement de qualité pour éviter le stationnement gênant dans cette rue. Dans l'immédiat un courrier à destination des propriétaires des véhicules gênants va être expédié et un nouveau contact pris avec le Président de la CCHT.

Les prochains conseils municipaux auront lieu les 7 mars à 19h30 et 21 mars à 18H.

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le Maire lève la séance à 20 heures 45.